

Seance du huit juillet mil neuf cent
soixante-cinq

Le huit juillet mil neuf cent soixante-cinq à vingt et une heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Mennecy régulièrement
convocé, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire sous la
Présidence de Son Maire.

Totaient présents : Mme. Robert Marie, Judith et Gilbert adjoints, Violette, Dhont,
Gilles, Roy, Louet, Lormant, Née, Goudy, Chauquenot, Trouillet,
Legrard, Baulieu, Hot formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé : p. Rabier
Secrétaire : M^e Louet

Le Maire ouvre la séance et fait donner lecture du procès-verbal précédent qui est approuvé après rectification d'une somme
énoncée : 17.000^f au lieu de 17.000^s consignés au procès-verbal pour le
coût de la représentation donnée aux personnes agées.

L'ordre du jour appelle-

1^o) Cantine scolaire

La Salle située sous l'école des garçons est choisie à l'unanimité,
son extrémité, vers le retour d'équerre, sera transformée en cuisine,
avec carrelage au sol, céramique aux murs, évacuation des eaux
qui seront aménagées aux chutes de desserte existant pour le groupe
scolaire.

Le reste de la Salle sera aménagé en réfectoire, le sol
revêtu d'une chape en ciment et un des murs sera hissé
sur une hauteur de 2 mètres.

La Salle mesure environ 250^{m²} dont 50^{m²} pour l'aménagement
de la cuisine et de la réserve.

Il faut prévoir pour le coût de cet aménagement

- revêtement en chape	5.000 ^f
- céramique de la cuisine	3.000 ^f
- hissage des murs sur 2 mètres de haut	1085 ^f
<u>Total</u> - maçonnerie (avec marge de sécurité)	18.000 ^f
- menuiserie	5.000 ^f
- plomberie raccords	500 ^f
- serrurerie	1.500 ^f
- électricité	2.850 ^f

ce qui fait 22.000^f le Conseil prouve 25.000^f avec les imprévus.
Mais les dépenses de l'installation de la cuisine sont en plus

Le Président fait circuler la documentation fournie par les établissements Briffaut, Arthur Martin et Monastel chacune présentant avantages.

La question de l'équipement de la cantine n'est pas pour Monsieur Bourouillet, la plus importante; l'exploitation lui semble primordiale. Il craint un déficit en raison des charges du personnel et des bis sociales, il ne voit pas non plus l'urgence d'une telle création. Monsieur Judith souligne que la décision a été prise et qu'il faut la suivre. Une discussion entre eux sur le principe même de cette décision, ce qui provoque un vote sur l'opportunité de cette cantine. Par 12 voix contre 4 (celles de M. Bourouillet, Beumont, Rooy, Gilles) le projet est définitivement adopté.

+ au cours de laquelle Bourouillet déclare: "les parents d'enfants n'ont pas besoin de la collectivité pour le repas".

Il nous ajoute

~~Très~~
~~Mr. Bourouillet~~
~~Mr. Beumont~~
~~Mr. Rooy~~
~~Mr. Gilles~~
~~Mr. Lemaire~~
~~Mr. Lefèvre~~
~~Mr. Sart~~
~~Mr. Argent~~

Sur ce qui concerne les dépenses du personnel, le Président fait savoir qu'il a trouvé un ménage, qui, pour 1.200 francs par mois s'occupera de l'entièrre gestion de l'établissement. Ce couple aurait d'autres activités pendant les vacances scolaires, allégeant ainsi l'incidence du coût de leur rémunération dans l'exploitation.

Après toutes ces discussions le conseil arrête les décisions suivantes

- 1°) La Salle située sous l'école Ormeau sera aménagée comme décrit avant.
- 2°) Confie à la Commission Scolaire le soin d'effectuer son choix après une nouvelle audition des représentants des sociétés Briffaut, Arthur Martin, Monastel et une visite d'installations similaires.

2^e Étude sur le logement de la Directrice

Monsieur Roameau envisage d'agrandir la Salle de séjour en abattant deux cloisons. Une Salle d'eau sera aménagée avec petite baignoire assise et l'équipement complet. Les W.C. seront installés dans le réduit ce qui permettrait d'évacuer dans le jardin, après mise en place d'un plateau bâti.

Il faut compter :

- pour les modifications des cloisons	3.500
- Salle d'eau	5.500
- W.C. plateau bâti	5.000
- modification, installation et peintures	1.500

Pour le chauffage dans les écoles Monsieur Roameau donne des documents intéressant le chauffage central

- chauffage proprement dit	30.000
- Fuel	7.000

Régulation
4 formules

{ 1. 800
2. 500
3. 600
5. 500

D.A.C. 3.

Un et approuvé, Versailles,
le 28 décembre 1865.

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Le Directeur de l'Administration
communale signé illisible

La solution à 2.500^f est recommandée.

l'installation du chauffage à l'appartement de la directrice est compris.

Une partie de la chaufferie qui a été construite, sera utilisée.

Les entrepreneurs ont été priés de remettre leurs devis pour le 13 juillet.

En résumé il faut compter pour le chauffage 39.000^f

et pour le logement 15.500

pour éviter l'adjudication il faudra opérer par tranches avec paiement
échéé au-delà de la limite des 20.000^f, sur l'exercice 1866.

Il faudra quand même passer des marchés de gré à gré, et d'ores et
déjà le Conseil autorise le Maire à signer les contrats qui lui seront
présentés.

Garderie de Vacances

Madame Chevallier prend ses vacances du 8 août au 2 septembre,
elle assurera la garderie du 15 au 31 juillet et du 3 au 15 septembre.

La garderie se tiendra au Stade ce qui présente l'avantage de
faire une classe aérée, et en cas de mauvais temps les enfants
pourraient se réfugier au vestiaire.

La garderie ne fonctionnerait que l'après-midi et pour les
enfants jusqu'à l'âge de 6 ans. Il faudra interroger Monsieur
Jacquet pour savoir si les assurances scolaires couvrent les
risques encourus à raison de cette garderie.

Dans le cas où il faudrait une autre personne pour remplacer
Madame Chevallier, le Maire est autorisé à employer telle personne
qui serait disponible et susceptible à ses yeux de remplir cet office.

Adjudication de la Gendarmerie

Le Maire rend compte de l'adjudication qui a eu lieu
les 30 juillet. La gros œuvre, c'est à dire la partie la plus
importante a été adjugé, ainsi que le lot d'électricité et
d'électricité. La Préfecture à notre demande, a donné l'autorisation
de traiter de gré à gré pour les autres lots.

L'architecte doit faire ses consultations et nous communiquer
ses résultats.

N° 1303. 7^e
Conseil des Etamines le
20 juillet 1965
Pour le Prefet
Le secrétaire (P)
Signé : illisible

Prix de creusement des fosses

Le Conseil décide de remonter des prestations pour la canicule.
Le premier creusement passe de 7^f à 20^f.
Les creusements supplémentaires sont mis à 15^f, les vacances de
juillet à 5^f. Ces tarifs seront applicables dès approbation de la
délibération.

Prefecture
N° 0216
3 NOV 19
et par déleg
l'Etamine

Fête du 14 juillet

Impossible de trouver un parquet de bois.
Il faut revenir aux fêtes traditionnelles aux carrefours. Il n'y
aura pas de concert le 14, les musiciens ne sont pas disponibles !

Le 14 à 15^h30, une manœuvre du corps des Sapeurs -
Pompiers et une revue sont prévues.

Le 13 au soir Monsieur Dhont propose après la retraite
d'Ormoy, c'est à dire assez tard, un jet d'eau lumineuse, ce
qui est accepté.

En raison de la circulation le bal sera fait rue de
l'Arcade et non à la Croix Champalet comme cela s'est fait
les années précédentes, mais il demeure que chaque débitant pourra
organiser un bal devant son établissement comme il est de tradition
ce jour là.

Association des Combattants

Avis favorable à leur demande.

Fête de la Saint Pierre

Monsieur Grouillet prie le Conseil de complimenter les organisateurs
de la Fête qui ont travaillé ferme. Par contre les cafés n'ont pas voulu
tenir de buvette et certains forains qui n'ont pas voulu monter au
Stade seraient à son avis, à éliminer pour les fêtes futures.

Monsieur Goudy rappelle que la réglementation des Finances
1^e) interdit à un débitant de boissons de tenir une buvette en un
autre lieu que celui où il paie patente, à moins que son établissement
principal ne soit fermé.

2^e) dans le canton de Corbeil n'autorise que les jus de fruits des
qu'une manifestation sportive est organisée : boules, courses etc....

On demande à Monsieur Roy Président du Comité des
Fêtes, le montant du branchemen électrique, cela tourne autour

de 4.500 à 5000 francs. Monsieur Girouflet trouve ces prix vraiment prohibitifs.

La discussion close Monsieur le Maire adresse ses remerciements à tous

Prefecture de l'Essonne DPL 1^e Bureau
n° 02165 Vu, le 16 Novembre 1965
3 NOV 1965, Le Prefet Pour le Prefet
et par délégation, le Directeur de l'
Administration Communale signé
abordé
ceux qui se sont déjoués pour la réussite de notre fête Patronale - Monsieur
Reoy propose au Conseil d'offrir une récompense à l'occasion du rallye
radio-amateur! Le Conseil accepte d'attribuer une coupe à l'occasion de
la Fête Patronale de la Saint-Denis, au vainqueur de cette compétition.

Monsieur Girouflet demande au Président du Comité des Fêtes quels ont été les résultats de l'exploitation de la Fête Sainte-Vierge. Le Président n'a pas encore tous les éléments pour faire ressortir ce résultat et il en informera le Conseil par la suite.

Monsieur Goudy demande si un entrepreneur peut faire usage du matériel.

Le Président répond qu'en l'occurrence il y a une erreur d'attribution et que désormais, il y aura un contrat qui réglera les prêts de cette nature.
(la question concerne l'échelle des pompiers).

Loa Chasse Communale

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'épouse de Monsieur Lument, désigne Monsieur Roabier pour mettre sur pied avec Monsieur Lument, le projet de chasse communale dont le principe a été adopté par le Conseil

Monsieur Dhont demande le plan de "La Scobillasse" pour voir quelle est l'implantation future du posteau d'incendie.

Monsieur Grisoulet demande que l'on veuille bien s'occuper des constructions de son voisin Monsieur Daranne.

Monsieur Louet demande où en sont les travaux de réfection de la rue des Châtriers.

Monsieur le Maire répond que c'est bien au programme de l'année 1965 et que présentement on attend que l'Entreprise commence.

Monsieur Flot demande que l'on s'occupe d'une maison rue du Four à chaux dont les W.C. débordent sur la rue.

Monsieur Corouflet s'inquiète des constructions en cours et demande où nous en sommes avec la Société Rivaud.

Le Président lui répond que "Les Nouvelles sont en voie d'achèvement" La Corbillasse également.

Les Roivaud ont acheté le terrain intermédiaire entre la rue Jean Jaurès et la rue Lanoirville, qui relie les 2 groupes d'habitations.

Une rue passera à travers ce terrain pour aboutir rue Banoille.

Ils ont un programme de 139 autres appartements, pour lesquels la redevance a été fixée à 1500^F par unité au lieu de 2000^F, en raison de la route qu'ils vont réaliser et remettre gracieusement à la commune.

Face au passage à niveau rue Jean Jaurès, il y a une bâche de terre que le propriétaire du terrain y attenant, voudrait ôter, ce qui permettrait un élargissement d'accès du passage à niveau et une possibilité de parking. Monsieur Libet aurait un entrepreneur qui se proposerait d'enlever cette terre et d'aménager la place. Cette affaire pourrait avoir une suite favorable, mais il faudrait que le propriétaire intéressé nous écrive et nous lui répondions après avoir pris l'avis des Ponts et chaussées.

L'ordre du jour étant épuisé la Séance est levée
le 9 juillet à 0 h. 25.

Le huit octobre mil neuf cent soixante cinq à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Chénecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire, sous la Présidence de son échaudé.

Etaient présents: M. et Mme Robert Cléaine, Judith et Gilbert Adjoints, Violette, Thort, Filles, Roy, Louet, Bumant, Clive, Goudy, Chagenet, Brinaylet, Legrand, Baulieu, Hot, formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé: M. Rabier.

Secrétaire: Châlonet.

Je obtiens alors la séance et pose aux questions diverses